



Service Public Régional de l'Orientation

**L'ORIENTATION
C'EST TOUT AU LONG
DE LA VIE !**



Plus qu'une Région, une chance

www.etoile.regioncentre-valdeloire.fr



édito

La Région Centre-Val de Loire a placé la formation et l'accompagnement de tous les publics vers l'emploi au cœur de ses politiques et de ses engagements budgétaires.

Dans un monde qui change très vite et dans un contexte économique dégradé, le droit à changer de parcours, de métiers ou de formation doit être reconnu et accompagné.

Le Service Public régional de l'Oriation (SPRO) répond à cette volonté de vous accompagner, quel que soit votre âge, votre statut ou votre situation. Dans plus de 250 lieux d'accueil, partout en région Centre-Val de Loire, les structures membres du SPRO vous accueillent et vous reçoivent pour vous proposer une solution ou un accompagnement personnalisé.

Je prends l'engagement que grâce au SPRO, vous n'avez pas plus de deux portes à franchir avant de trouver le réseau d'orientation professionnelle le mieux adapté à votre situation et votre projet.

Le SPRO, c'est le moyen de rassembler et de fédérer les professionnels de l'orientation tout au long de la vie. C'est la garantie qu'en région Centre-Val de Loire, quels que soient sa situation, son âge ou son lieu d'habitation, l'orientation tout au long de la vie soit facile, utile et efficace.

Isabelle Gaudron,
vice-Présidente déléguée à la Formation
professionnelle, à l'insertion et à l'orientation

François Bonneau,
Président de la Région
Centre-Val de Loire



LE SPRO QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le SPRO est un service d'information de proximité qui répond à vos questions concernant les formations et les métiers.
Le SPRO est organisé par la Région Centre-Val de Loire depuis 2015.

Concrètement, vos interlocuteurs sont :

Pôle emploi | Cap emploi | les Missions locales | l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) | les Centres d'information et d'orientation (CIO) | le réseau Information jeunesse (CRIJ, BIJ, PIJ) | les services d'information et d'orientation des universités (SUIO) | les Centres d'aide à la décision des Chambres de Métiers (CAD-CMA) | les Points A des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) | les organismes paritaires agréés au titre du Congé Individuel de Formation (OPACIF)
qui s'associent pour vous accueillir dans leurs locaux respectifs.



Cet accompagnement, c'est la voie ouverte vers des formations courtes ou longues, c'est la possibilité de faire valoir ses droits pour évoluer professionnellement.

POURQUOI PEUT-ON S'ORIENTER TOUT AU LONG DE SA VIE ?

Dans un monde qui change vite, il est devenu normal de changer plusieurs fois de métiers ou de secteur d'activité dans sa carrière. Ces changements ne doivent pas ni être subis, ni être facteurs de précarité. Pour cela, ils peuvent être accompagnés par des professionnels. Il existe en effet des structures dont le rôle est de vous accompagner à travers la réalisation de votre projet.



LE SPRO ÇA SERT À QUOI ?

Le SPRO permet de faciliter vos démarches (réduction du nombre d'interlocuteurs, réponse plus immédiate et adaptée à votre situation).

LE SPRO C'EST POUR QUI ?

L'orientation et le conseil professionnel, c'est tout au long de la vie, que vous soyez jeune en formation, salarié, demandeur d'emploi, en reconversion, **le SPRO s'adresse à tout le monde.**



PLUS D'INFO SUR LE SITE ETOILE

www.etoile.regioncentre-valdeloire.fr (rubrique SPRO)

ZOOM SUR LE CEP

(Conseil en Evolution Professionnelle)

Le Conseil en Evolution Professionnelle constitue pour tous les salariés ou les demandeurs d'emploi une opportunité pour faire le point sur sa situation professionnelle et engager, le cas échéant, une démarche d'évolution professionnelle. Le CEP a pour ambition de favoriser l'évolution et la sécurisation de votre parcours. Il vise à accroître vos aptitudes, vos compétences et vos qualifications, en facilitant votre accès à la formation.



➔ À SAVOIR !

L'accompagnement dans le cadre du Conseil en Evolution Professionnelle est réalisé sur votre temps libre. Un accord de branche ou d'entreprise peut prévoir les conditions dans lesquelles celui-ci peut être mobilisé sur le temps de travail.

Profitez de votre entretien professionnel annuel avec votre employeur pour solliciter ce droit au CEP.



COMMENT PEUT-IL ÊTRE MOBILISÉ ?

En fonction de votre besoin, vous prenez l'initiative de mobiliser un Conseil en Evolution Professionnelle, que ce soit en anticipation d'une mobilité professionnelle, ou en période de transition professionnelle (fin de CDD, chômage...), ou encore dans le cadre d'une création ou d'une reprise d'entreprise.

Il s'agit, selon votre situation, de vous adresser à l'un des opérateurs CEP prévus par la loi : à un OPACIF ; à Pôle emploi ; à l'APEC ; à la mission locale ; à Cap emploi...

PLUS D'INFO <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32457>

QUELQUES SITUATIONS CONCRÈTES

Une orientation des publics simplifiée



Un jeune demandeur d'emploi à la Mission locale ?

Un jeune homme en recherche d'emploi dans le domaine de la restauration, franchit la porte du bureau d'information jeunesse le plus proche de chez lui. La conseillère du BIJ l'accueille, écoute attentivement les raisons de sa démarche et lui délivre les premières informations sur les métiers de la restauration. Puis, compte tenu de son profil et de son projet, elle l'adresse à la mission locale pour l'aider dans sa recherche de contrat.

➡ **Le BIJ est la première « porte » ; la mission locale est la bonne deuxième « porte ».**

Une salariée au Fongécif ?

Une salariée de 40 ans, interpellée par la fin prochaine de son CDD, appelle le n° de Conseil professionnel du GIP Alfa Centre au 0 800 222 100. Le ou la téléconseillère écoute et analyse sa demande puis lui délivre l'information de premier niveau. Puis compte tenu de son profil et de son projet, elle l'adresse au Fongécif pour qu'elle puisse bénéficier d'un Conseil en Evolution Professionnelle (CEP).

➡ **Le n° de Conseil Professionnel est la première « porte » ; le FONGECIF est la bonne deuxième « porte ».**

Un parent d'élève sur un Forum de l'Orientation ?

Une mère d'élève, cadre dans l'industrie, accompagne sa fille en recherche d'orientation, sur un Forum de l'Orientation de la région. Après avoir échangé avec le conseiller d'orientation du CIO (présent sur le pôle SPRO dudit Forum) sur la situation de sa fille, elle saisit l'occasion pour se renseigner sur sa propre évolution professionnelle. Le conseiller l'écoute, lui délivre l'information de premier niveau, puis, compte tenu de son profil, lui donne les coordonnées de son partenaire APEC pour qu'elle puisse bénéficier de prestations dans le cadre du Conseil en Evolution Professionnelle.

➡ **Le CIO présent sur le Forum de l'Orientation est la première « porte » ; l'APEC est la bonne deuxième « porte ».**

Et un jeune homme « décrocheur » ?

Un jeune de 18 ans ayant arrêté l'école depuis plus d'un an, se décide à reprendre une formation sous statut scolaire. Il va au CIO qui le prend en charge pour trouver une place dans un établissement scolaire, dans le cadre du droit au retour en formation qui garantit à chaque jeune décrocheur de pouvoir revenir se former.

➡ **Le CIO est la bonne première « porte ».**



Création : Région Centre-Val de Loire - 09/2016
Mise en page www.goodby.fr - Impression : Groupe des Imprimeries Morault

www.etoile.regioncentre-valdeloire.fr

**Des questions sur la formation
et l'évolution professionnelles
en région Centre-Val de Loire ?**

0 800 222 100 Service & appel gratuits

Région Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1

www.regioncentre-valdeloire.fr



Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Social Européen.

